



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
BRETAGNE**



**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
des Côtes d'Armor**

Dossier suivi par : BULLIO-MERLIN Virginie
Objet : Dossier papier AU - DECLARATION PREALABLE

Numéro : DP 022166 24 C0110 U2201
Adresse du projet : 1 Kermenguy 22710 PENVENAN
Déposé en mairie le : 18/12/2024
Reçu au service le : 30/12/2024
Nature des travaux: 12169 Aménagement intérieur +
Changement de destination

Demandeur :
Monsieur FLOURIOT François
KERMENGUY
22710 PENVENAN

Ce projet est situé dans le site inscrit listé en annexe. Les articles L.341-1 et R.341-9 du Code de l'environnement et R.425-30 du Code de l'urbanisme sont donc applicables.

Après examen de ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France émet un avis favorable.

Fait à Saint-Brieuc

Signé électroniquement
par Anaïs HERANVAL
Le 08/01/2025 à 14:21

**L'Architecte des Bâtiments de France
Madame Anaïs HERANVAL**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Site Inscrit de LITTORAL ENTRE PENVENAN ET PLOUHA,...